



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

AUDITION DU 30 JUIN 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Alain SALINO, Christian MARCE, Pierre BOISSON, Serge ZUCHELLO, Michel GIRARD, Jean-Claude VINCENT, Roger AYMARD et Bernard CHANET.

Assistent : Méline COQUET et Manon FRADIN.

DOSSIER N°45R : Appel de HAUTS LYONNAIS en date du 24 juin 2020 contre une décision prise par la Commission Régionale sportive lors de sa réunion du 04 mai 2020 ayant désigné GFA RUMILLY VALLIERES comme club accédant au championnat de National 2.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision de la Commission Régionale Sportive prise lors de sa réunion du 04 mai 2020.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.